

### *Opération Oschterputz 2017*

**L'opération « Oschterputz », ou nettoyage de printemps, ne concerne pas uniquement la maison !**

Comme chaque année, la Commune de Bootzheim invite tous les bénévoles, petits ou grands, à participer à cette manifestation.

Cette année elle aura lieu le **Samedi 1er Avril 2016 à 9h00 Place de la Mairie**

Attention ce n'est pas un poisson d'avril ! Merci de vous munir de bottes et de gants.

L'information est à divulguer sans modération autour de soi.



### *INSCRIPTIONS A L'ECOLE - Rentrée 2017-2018*

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2017/2018, les **inscriptions à l'école doivent être effectuées au cours du mois d'avril 2017.**

Les inscriptions concernent les enfants nés en 2014 ainsi que les enfants qui ne figurent pas encore sur le registre d'inscription de l'école.

#### **VOUS ETES CONCERNES ?**

Merci de **vous présenter en mairie**, aux horaires d'ouverture habituels, **muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile** afin d'effectuer l'inscription de vos ou votre enfant(s). La suite de la procédure vous sera précisée à ce moment là.

*POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU 03 88 58 28 00.*

### *Cartes Nationales d'Identité : Ce qui change au 25 mars 2017*

**ATTENTION !** A partir du 25 mars la mairie de Bootzheim ne sera plus en mesure de vous délivrer de Carte Nationale d'Identité. En effet, notre commune n'est pas équipée du dispositif de recueil permettant les empreintes biométriques. La mairie la plus proche sera celle de Sélestat (Service population - 9 Place d'Armes), tout comme pour l'obtention d'un passeport. La liste des pièces à fournir reste inchangée. Vous pourrez effectuer une pré-demande en ligne sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> pour éviter de perdre trop de temps sur place.

Notre secrétariat reste bien entendu à votre disposition, pour vous aider et vous renseigner dans ces nouvelles démarches.

### *Préfecture : Dossiers d'immatriculation*

Mise en place de l'accueil exclusif sur rendez-vous pour le dépôt des dossiers d'immatriculation à la préfecture ainsi que dans les sous-préfectures du Bas-Rhin depuis le 13 Mars 2017.

Les démarches d'immatriculation suivantes se feront par télé-procédure :

- Changement d'adresse sur le portail service-public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>)
- Déclaration de vente de votre véhicule (déclaration de cession) sur le portail service-public.fr (<https://mdel.mon.servicepublic.fr/mademarchev5/sfjspinterviewID=CessionVehicule>)
- Demande de certificat de situation administrative (non gage et opposition) simple sur le site du Ministère de l'Intérieur ([https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil\\_certificat](https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat))

Les autres démarches relatives à l'immatriculation pourront s'effectuer :

- Chez un professionnel de l'automobile habilité
- Sur rendez-vous à la préfecture ou dans les sous-préfectures

La prise de rendez-vous se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://bas-rhin.gouv.fr> rubrique « Prendre un rendez-vous »

## INFORMATIONS DIVERSES

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**TOUS RESPONSABLES**

### *Port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans*

Le port du casque à vélo sera obligatoire à compter du 22 mars 2017 pour les enfants de moins de 12 ans. Le décret n° 2016-1800 paru, le 22 décembre 2016, au Journal officiel a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement.

Cette mesure vise à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants de moins de 12 ans au guidon de leur vélo ou comme passagers.

### *PLAZAC : Bulletins municipaux*



La commune de Plazac (Dordogne) avec laquelle la commune de Bootzheim est jumelée, nous a transmis une dizaine d'exemplaires de leur revue communale annuelle. Vous y trouverez notamment un article retraçant notre passage courant du mois d'août dernier.

Toute personne intéressée par un exemplaire peut se rendre en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat afin d'en récupérer un.

### *AIRE DE JEUX - Réouverture*

La vérification des structures de jeux et les derniers travaux d'entretien de l'espace ont été faits par les employés communaux. Ces travaux de vérification permettent de garantir la sécurité de tout utilisateur.

L'aire de jeux communale est à présent ré-ouverte pour la saison 2017.

Nous vous rappelons que l'arrêté municipal du 1er mars 2005 régit l'utilisation de l'aire de jeux. De plus, par arrêté du 02 février 2016, l'aire de jeux est devenu un « espace sans tabac ».

Les structures présentes sur le site sont adaptées aux enfants de 3 à 12 ans.

L'aire de jeux n'est pas surveillée, **les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant.**

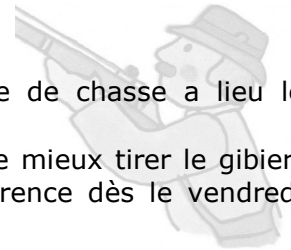
En tout état de cause, l'aire de jeux doit rester un lieu de rencontre et de détente et est ainsi accessible à tous.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

### *Battues de chasse : Planning Mars 2017*

L'Association de Chasse de Mackenheim nous informe que la prochaine battue de chasse a lieu le **Samedi 25 Mars 2017** dans les parties de forêt limitrophe de plaine.

Nous vous rappelons que pour garantir la sécurité et permettre aux chasseurs de mieux tirer le gibier, vous êtes invités à ne pas pénétrer dans la forêt lors des battues et de préférence dès le vendredi précédent la battue.



### *Elections présidentielles : Appel au civisme*

Nous vous rappelons que les élections présidentielles auront lieu les 23 Avril et 7 Mai 2017. Un appel au civisme est lancé, les nouveaux jeunes électeurs (18 ans) seront d'ici peu convoqués à une découverte du déroulement des élections par le biais d'une invitation à la tenue du bureau de vote. Des créneaux de 2 ou 3 heures seront proposées en présence des conseillers.

### *Association Espace Enfants : Chasse à l'œuf*

L'association Espace Enfants organise une nouvelle fois sa traditionnelle Chasse à l'œuf le Dimanche 9 Avril de 14h à 16h à la Ferme Vogel, rue Grasweg à Saasenheim.

Permis de chasse : 2€ par enfants membres et 4€ pour les non-membres. A partir de 2 ans.

Petite buvette et restauration sur place. *Inscriptions et renseignements au 03 88 57 90 97.*

### *Affichages en Mairie*

- CR séance Conseil Municipal du 07/03/2017 ;
- CR Conseil Communautaire CCRM du 01/03/2017;

- Manifestations avril 2017;
- Demandes d'urbanisme 2017

#### Urgences :

SAMU : 15  
Médecin de garde : 03 88 11 69 00  
Pompiers : 18 **ou** 112  
Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

#### Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale  
67390 BOOTZHEIM  
Tél. : 03.88.58.28.00  
mairie.bootzheim@evc.net  
<http://www.bootzheim.fr>

#### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi 10h - 12h  
Mercredi 10h - 12h et 15h - 18h  
Vendredi 15h - 18h